

LE CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION (CNR) ET LA GESTION DE L'ELECTRICITE AU BURKINA FASO (1983-1987)

Salam DEMBEGA

Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou

dembegasalam@yahoo.com

Résumé : Depuis la nationalisation de son secteur énergétique en 1968, la Haute-Volta tente de vulgariser l'usage de l'électricité. Essentiellement produite à partir d'hydrocarbures importés et aux coûts en constante augmentation, cette énergie reste limitée à un cercle restreint de villes où sa gestion était marquée par des déficits liés au manque de rigueur dans le recouvrement des factures, à son utilisation gratuite par une classe bourgeoise et à l'incapacité des centres secondaires à la rentabiliser. Installé en 1983, le pouvoir révolutionnaire tâcha de redresser la situation du secteur. Cet article étudie la question de la gestion et la distribution de l'électricité au Burkina Faso au cours des quatre années d'existence du Conseil National de la Révolution (CNR). Autrement dit, il est question d'analyser la politique publique de l'électricité pendant la révolution ainsi que ses impacts sur la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL). L'étude s'est faite à partir des sources et de la littérature produite sur la question. L'analyse révèle que la politique mise en œuvre par le régime révolutionnaire fut assez contraignante. On retient aussi la suspension de la fourniture de l'électricité aux grands débiteurs.

Mots-clés : Electricité, Révolution, SONABEL, Villes, CNR

Abstract : Since the nationalization of its electric sector in 1968, Upper Volta tries to vulgarize the use of electricity. Essentially produced from imported hydrocarbons at rising costs, this energy remains limited to a restricted circle of cities where its management was marked by deficits related to the lack of rigor in the collection of invoices, its free use by a bourgeois class and the inability of secondary centers to make its profitable. Established, in 1983, the revolutionary power tried to rectify the situation of the sector. This article studies the question of the management and distribution of electricity in Burkina Faso during the four years of existence of the National Council of the Revolution (CNR). In other words, it is about analyzing public electricity policy during the revolution as well as its impact on the National Electricity Company of Burkina (SONABEL). The study was made from the sources and literature produced on the issue. Analysis reveals that the policy implemented by the revolutionary regime was quite restrictive. We also retain the suspension of the supply of electricity to large debtors.

Keywords : Electricity, Revolution, SONABEL, Cities, CNR



Introduction

Après son indépendance, l'Etat voltaïque se substitua à l'administration coloniale dans la gestion des secteurs socio-économiques. Celui de l'électricité resta à la charge d'entreprises privées jusqu'en 1968, avant d'être repris par les pouvoirs publics. Mais, la vulgarisation de l'électricité à l'échelle du territoire butait, depuis lors, sur les hausses incessantes des coûts des produits pétroliers qui étaient restés ses seules sources d'énergie. Si la diversification de ses sources de production était un impératif, la nécessité de mettre en œuvre une politique d'austérité dans sa gestion afin de donner du souffle à la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) s'imposait aussi. Il fallut attendre l'installation du Conseil National de la Révolution (CNR), en 1983, pour voir des actions véritables se développer dans ce sens. Cependant, les connaissances en histoire sur cette œuvre du CNR restent jusque-là limitées. Cet article s'articule autour d'une question centrale : quelle fut la politique initiée par le CNR dans le secteur de l'électricité ? À côté de cette interrogation principale, il importe de s'intéresser aux effets de cette politique. Ainsi, comment la politique énergétique du CNR impacta-t-elle la SONABEL et la consommation de l'électricité ?

De ces questions se dégagent les hypothèses de travail suivantes : la politique du CNR dans le secteur électrique fut axée sur la réduction des déficits de gestion de l'électricité ; cette politique ne permit pas une meilleure gestion du secteur.

Cette contribution se fixe pour objectifs d'expliquer les actions et les décisions mises en œuvre par le régime révolutionnaire dans le secteur électrique et d'analyser leurs conséquences sur la SONABEL et l'utilisation de l'électricité. L'analyse s'appuie sur les sources d'archives, la littérature produite sur la question ainsi que sur les sources orales. Les premières renseignent sur la politique de l'électricité sous le CNR. La deuxième fournit des données sur la distribution de l'électricité et les difficultés rencontrées par la SONABEL pendant cette période. Elle constitue avec les dernières,

les sources d'informations sur les conséquences de la politique mise en œuvre dans le secteur sur la distribution de l'électricité.

Pour mener à bien notre étude, il importe d'abord de présenter la situation du secteur de l'électricité dès l'avènement au pouvoir du CNR. L'explication de la politique énergétique développée par le régime constitue la trame du second point. Enfin, les conséquences de la nouvelle approche du CNR en matière de gestion de l'électricité sont traitées dans un dernier point.

1. La situation du secteur de l'électricité à l'installation du CNR

De l'installation de la société Energie AOF en Haute-Volta, en 1954, jusqu'aux années 1970, le réseau électrique s'était construit pour soutenir le secteur industriel¹. À partir du plan de développement 1977-1981, les autorités accordèrent une place de choix au développement des centres semi-urbains. Dans cette optique, l'électricité devait contribuer à réduire les disparités ville-campagne. Mais la politique tarda à se concrétiser eu égard à la cherté des combustibles, essentiellement le pétrole utilisé pour la production d'électricité. La facture de cette énergie fossile connut une hausse vertigineuse avec les crises pétrolières des années 1970 et 1980 : « De 1 milliard de FCFA en 1970 à 18,5 milliards de FCFA en 1980, puis à 23 milliards de FCFA en 1981, ce qui représentait 44% de la valeur des exportations et 22% de celle des importations. La facture pétrolière (sic) a dépassé le service de la dette qui est passée de 12 milliards à 15 milliards de FCFA entre 1983 et 1984 »². Il fallut attendre 1982-1983 pour voir l'électrification des centres secondaires à partir de centrales thermiques. Ce sont Dédougou et Tougan à la

¹ Le secteur industriel était composé par les industries alimentaires, les industries textiles et du cuir, les industries mécaniques et métalliques, les industries chimiques, les industries du bâtiment, les industries du papier ainsi que les industries de métaux et du bois. Energie AOF s'implanta à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso en 1954 ; la VOLTELEC à Koudougou en 1970, et à Banfora en 1973. Seule Ouahigouya, électrifiée par la SAFELEC en 1964, n'était pas une ville industrielle.

² ANBF, sous-série 1V524, Ministère de l'Équipement, 1986, *Rapport confidentiel sur les options en matière de stratégies de production et de distribution d'énergie électrique au Burkina Faso*.



fin de 1982, Dori, Fada N’Gourma, Gaoua, Kaya, Tenkodogo et Tougan en 1983³. Le financement de cette opération se chiffra à plus d’un milliard (1 000 000 000 de FCFA)⁴, mobilisés par le Fonds Européen de Développement (FED), le Danemark, la République Fédérale d’Allemagne (RFA), la Communauté Economique de l’Afrique de l’Ouest (CEAO) et la SONABEL⁵. À l’installation du régime révolutionnaire, le pays comptait douze centres électrifiés, présentant la situation ci-après au plan de la distribution de l’électricité :

Tableau 1 : La situation de la distribution de l’électricité en Haute-Volta en 1983

Centres	Consommation		Nombre d’abonnés	Population urbaine ⁶	Proportion des abonnés (en %)
	en kWh	en %			
Ouagadougou	68 636 924	63,16	15 504	385 000	4,03
Bobo-Dioulasso	25 958 160	23,90	9 530	200 000	4,76
Ouahigouya	1 081 590	0,99	1 303	37 000	3,52
Koudougou	10 815 900	9,95	1 385	47 000	2,94
Banfora	1 514 226	1,4	1 460	32 000	4,56
Dédougou, Dori, Fada N’Gourma, Gaoua, Kaya, Tenkodogo et Tougan	648 954	0,6	209	79 000	0,26
Total	108 655 754	100	29 391	780 000	3,76

Source : SONABEL, 1984, *Rapport d’activités, comptes de gestion, exercice 1984*, Ouagadougou, SONABEL, p. 19 et suivantes.

³ ANBF, sous-série 22V345, Conseil National du Plan, *Deuxième plan quinquennal de développement économique et social 1991-1995, province du Sourou*.

⁴ ANBF, sous-série 22V345, *idem*.

⁵ Groupe de la BAD, 1993, *Burkina Faso, projet de barrage hydroélectrique de la Komienga*, Rapport d’Evaluation de la Performance de Projet (REPP), p. 108.

⁶ Les chiffres sur la population sont estimés par nous-même à partir des résultats des recensements de la population de 1975 et de 1985 ainsi que des graphiques de Touré (1990 : 21).

Les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora, de par les industries qu'elles abritaient et leur importance au plan démographique, concentraient l'essentiel de la consommation de l'électricité et des abonnés. Les centrales produisirent 124 729 588 kWh, dont 108 655 754 kWh (87,11%) consommés par 3,76% des citoyens en raison de la cherté de l'électricité⁷.

Au plan financier, la distribution de l'électricité se traduisait par des impayés de gros clients, le gaspillage de l'électricité dans l'administration et la gratuité de sa consommation par une classe bourgeoise et des féodaux qui grevaient les finances de la Voltaïque d'Electricité (VOLTELEC). D'après le Groupe de la BAD⁸, au 31 décembre 1982, les déficits de gestion de la VOLTELEC se chiffraient à 653 000 000 de FCFA dont près de 413 000 000 de FCFA pour l'Etat et 240 000 000 de FCFA pour les particuliers. C'est ce qui fit dire à Soumane Touré, Secrétaire général de la Confédération des Syndicats Voltaïques (CSV) que « La VOLTELEC était très mal gérée. Nous en avons parlé lors des assemblées générales des travailleurs » (Martens et Meesters, 1989 : 112). Mais ces déficits étaient aussi liés à l'incapacité des villes secondaires à rentabiliser l'équipement. Le CNR s'était fixé pour objectif de relever la pente.

2. Le CNR et la situation financière de la SONABEL

Après l'installation du régime révolutionnaire, des responsables de structures mal gérées furent destitués par des syndicats engagés dans la défense de ses idéaux.

2.1. La LIPAD-PAI et la déchéance du Directeur général de la SONABEL

Convaincus que la gestion du pouvoir ne pouvait se faire sans la contribution de leur parti, les militants de syndicats membres de la Ligue Patriotique pour le Développement/Parti Africain de l'Indépendance (LIPAD-PAI) posèrent des actes sous le prétexte d'exercer le pouvoir populaire (Somé, 1990 : 141). Ils prirent

⁷ SONABEL, 1984, *op. cit.*, p. 12.

⁸ Groupe de la BAD, 1993, *op. cit.*, p. 125.



d'assaut, armes au poing, le 13 septembre 1983 (Hilgers, 2009 : 112), le siège de la VOLTELEC⁹, séquestrant et brutalisant au passage Bata Mathias Konaté, le Directeur général, et des agents sitôt après la proclamation de leur déchéance. Mais la VOLTELEC ne fut pas la seule structure visitée par cette frange syndicale :

18 Novembre : des militants de la L.I.P.A.D./P.A.I., « kalachnikov » au poing, investissent les bâtiments de l'Office des Postes et Télécommunications (O.P.T.), séquestrant directeur et cadres techniques accusés de malversations. A la Radio-Télévision, le directeur de l'époque, Serge-Théophile Balima, qui sera Ambassadeur du Front en France, fut sauvé de justesse de leur vindicte par l'arrivée des forces de l'ordre. Leur projet d'investir la mairie de Ouagadougou, fut stoppé. (Somé, 1990 : 141).

Le peuple voyait en ces actes des règlements de compte. En effet, seuls les membres de la LIPAD-PAI au pouvoir « avaient le plus d'expérience et connaissaient mieux que quiconque les indésirables. Ils pratiquèrent le dégagement avant la lettre » (Somé, 1990 : 143). Soumane Touré, commanditaire de ces actes, fut mis devant les faits six mois plus tard, au moment de leur clarification. Si l'éponge fut passée sur cette affaire condamnée tout de même par le PAI et le CNR, elle fut « vue comme une preuve de prise de conscience des ouvriers sur la gestion rationnelle du bien public » (Martens et Meesters, 1989 : 112).

Aussitôt après la séquestration de Bata Mathias Konaté, le CNR mit en place un comité provisoire de gestion de la société. Il se composait de certains de ses travailleurs. Il fonctionna pendant trois mois avant que le Sergent Georges Namoano ne fût appelé pour assurer l'intérim jusqu'en octobre 1984. Le comité s'employa à faire le remue-ménage afin de remettre la société sur de bons rails.

⁹ La VOLTELEC prit la dénomination de SONABEL après le changement du nom du pays en Burkina Faso, le 4 août 1984.

2.2. Le comité provisoire de gestion et l'assainissement des finances de la société

À l'image de ce qui se fit au niveau de la Société Nationale des Eaux (SNE) au début des années 1970, ce comité « entreprit une campagne de résiliation des non-payants pour résorber les déficits de la SONABEL. La fourniture de l'électricité fut suspendue aux grands débiteurs »¹⁰ comme l'usine BATA, à certains grands magasins, à la classe bourgeoise et même au Moog-Naaba¹¹ (Beucher, 2012 : 567). Le dernier se vit privé d'eau et d'électricité dont ses factures y relatives étaient prises en charge par l'Etat (Sissao, 1992 : 257). C'est ici le lieu de nous attarder sur la fourniture « gratuite » de l'électricité et de l'eau à cette autorité coutumière qui datait du régime du Président Sangoulé Lamizana. En effet, ce régime fut marqué par le rétablissement des relations entre l'Etat et la chefferie coutumière mise à mal pendant la Première République (1959-1966). Si Moog-Naaba Kougri reçut, en 1968, la décoration de Grand Officier de l'Ordre national des mains du Président, sa solde ne lui permettait pas de s'acquitter de ses notes d'eau et d'électricité (Beucher, 2008 : 56). S'appuyant sur les bons rapports avec l'Etat, en mars 1972, dans un courrier adressé au Président, il faisait cas des difficultés financières qu'il rencontrait dans la gestion de ses factures d'eau, d'électricité et de téléphone (Beucher, 2012 : 546). Le roi demandait par la même occasion au gouvernement de prendre en charge son téléphone car, il lui était utile pour accompagner les services de l'Etat dans leurs missions. Il disait n'avoir pratiquement plus de ressources à part celles tirées de ses biens immobiliers, presque totalement consacrées à nourrir sa famille, problème qu'il rencontrait depuis 1962 (Beucher, 2012 : 546). Il obtint les faveurs du gouvernement qui s'engagea plutôt à prendre en charge ses notes d'électricité et d'eau. Mais ces arrangements n'étaient pas définitifs

¹⁰ Souleymane Tarnagda, né en 1957, employé de la SONABEL à la retraite, entretien du 12 décembre 2020, à Ouagadougou.

¹¹ Le Moog-Naaba fut le roi de Ouagadougou jusqu'à sa prise par l'armée française à la fin du XIX^{ème} siècle dans le cadre de la conquête coloniale. Ce personnage occupe toujours une place de choix dans la société moaaga de Ouagadougou.



et officiels. Ce qui signifie qu'ils pouvaient être remis en cause par un éventuel régime qui les jugerait injustes.

La mesure du pouvoir révolutionnaire à l'encontre de cette autorité coutumière se justifie non seulement par le recouvrement des impayés de la société mais aussi par sa volonté de construire une nouvelle société débarrassée des archaïsmes. Pour ce faire, il s'engagea à annihiler les féodaux qu'il qualifiait de forces rétrogrades, la bourgeoisie d'Etat et la bourgeoisie compradore (Beucher, 2015 : 113-114). Hissés dans la première classe, les « nanamse¹² subirent très rapidement des dispositions visant à effacer toute trace de leur supériorité sur leurs sujets » (Beucher, 2015 : 114). La première mesure significative prise dans ce sens fut le décret n°83-299/CNR/PRES/TS du 3 septembre 1983 abrogeant tous les textes relatifs aux modes de désignation des chefs traditionnels et fixant les limites de compétence entre autorités coutumières et administration révolutionnaire. Sans passer ici en revue toutes ces mesures, précisons que Thomas Sankara appliqua sa décision sans se soucier de la réaction qu'elle entraînerait chez les partisans du Moog-Naaba en particulier. Selon toute vraisemblance, ceux-ci ne tardèrent pas à entrer en protestation. En effet, une note de renseignement de décembre 1983 faisait part du mécontentement qui s'en suivit au sein de l'armée, de la gendarmerie ainsi que de civils comme les membres du Comité de Défense de la Révolution (CDR) du quartier Sankaryaré. Ce CDR aurait conseillé à ses militants « de ne plus participer, ni effectuer aucun travail d'intérêt commun tant que l'électricité du Moro-Naba ne serait pas rétabli »¹³. Ils firent également « part de leurs réticences à humilier le roi (sic) et menacent d'installer un générateur de courant si la situation devait perdurer » (Beucher, 2015 : 115).

À l'échelle du pays, c'est toute la société qui se voyait bousculée par les mesures du CNR. Les services administratifs, gros

¹² Le terme « nanamse » est le pluriel de « Naaba » qui signifie roi en langue moore.

¹³ ANBF, sous-série 7V162, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, *Note de renseignement de la division de la sûreté de l'Etat « autour de la ville de Ouagadougou »*, 14 décembre 1983.

consommateurs d'électricité, ne furent pas exemptés des mesures disciplinaires. « Des restrictions limitant l'utilisation des climatiseurs leur furent imposées »¹⁴. Ils furent également responsabilisés dans la gestion de leurs factures à partir d'un budget déterminé.

Outre les mesures visant à redresser la situation financière de la société, le pouvoir révolutionnaire tâcha de développer l'équipement électrique en trouvant des solutions à ses coûts élevés.

3. L'électrification et la cherté de l'électricité : la politique du CNR

La politique du CNR fut marquée par des exigences de l'Etat sur la SONABEL¹⁵, le contrôle du secteur des hydrocarbures et la diversification des sources de production de l'électricité.

3.1. La vulgarisation de l'électricité : des contraintes étatiques de la SONABEL

Le CNR procéda, en août 1984, à une réorganisation administrative du territoire en trente provinces et deux-cent-cinquante départements. L'électrification de tous les chefs-lieux de provinces était devenue un impératif. Ainsi, il réorganisa, en 1986, le secteur de l'énergie à cet effet. De nouveaux statuts adoptés renforcèrent la tutelle de la SONABEL en associant au Ministère de l'Equipeement et au Ministère des Finances, celui du Commerce, de la Promotion Economique et de l'Approvisionnement du Peuple. Ils précisaient expressément que le Ministère de l'Equipeement devrait orienter l'activité de la société suivant les directives du gouvernement. Celui-ci avait mis l'accent sur le côté politique de l'électricité. En témoignent des travaux d'électrification jugés très urgents qui étaient souvent confiés à l'entreprise sans que les fonds nécessaires à leur exécution ne fussent mis à sa disposition. Elle les exécutait sur fonds propres en attendant d'être remboursée (Jaglin,

¹⁴ Francis Tapsoba, né en 1952, adjoint administratif à la retraite, entretien du 2 octobre 2021, à Ouagadougou.

¹⁵ La VOLTELEC prit la dénomination de SONABEL après le changement du nom du pays en Burkina Faso, en 1984.



1995 : 129). Les cas illustratifs furent l'électrification des cités AN III à Ouagadougou, la construction des infrastructures électriques de Koupéla, Orodara, Pô, Yako ainsi que le raccordement de Réo à Koudougou et de Pouytenga à Koupéla, en 1986. Oumarou Idani, alors Directeur général de la société, ne cessait de rappeler que l'électrification de cette vague de villes secondaires « est la réponse que la société donne au mot d'ordre du CNR et du Ministère de l'Équipement, mot d'ordre qui entonnait la lutte contre les disparités entre les centres urbains et les campagnes » (Bamba : 1987). L'ensemble des travaux coûta plus de 800 000 000 de F CFA¹⁶. Les équipements furent mis en service au cours du mois révolutionnaire (23 mai-23 juin 1986) où ouvriers et techniciens parcoururent les centres équipés pour les mettre en activité et réaliser des travaux de branchement. Cette initiative contribua à renforcer la position des centres équipés dans l'univers urbain du pays. Plus d'efforts était demandé aux agents dans le travail avec l'instauration des journées révolutionnaires et des weekends d'intenses activités pour les branchements et le développement du réseau électrique dans les grandes villes. L'Etat s'était aussi employé à contrôler le secteur des produits pétroliers qui occupait une place de choix dans la production de l'électricité.

3.2. Le contrôle du secteur des hydrocarbures

Convaincu que le contrôle du secteur pétrolier est efficace pour maîtriser des coûts de l'électricité, le CNR en adopta une tarification, en janvier 1984, avant de le prendre en main l'année suivante avec la création de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY). Elle avait pour mission de « superviser le secteur pétrolier et de maîtriser la gestion de ses produits » (Sokona *et al.*, 1994 : 55). Dans la même dynamique, le CNR inscrit dans son premier Plan Populaire de Développement (PPD 1984-1985) la

¹⁶ SONABEL, 1986, *Rapport d'activités, compte de gestions, exercice 1986*, Ouagadougou, SONABEL, p. 26.

matérialisation du projet Kompienga¹⁷ afin de diversifier les sources de production de l'électricité mais aussi, renforcer l'offre énergétique.

En marge de la diversification géographique des approvisionnements en produits pétroliers, une mission de la SONABHY et de la SONABEL se rendit à Lomé, en 1986, pour des négociations sur les prix du fuel et du DDO¹⁸. Elles furent fructueuses et la première réorienta son système d'approvisionnement vers ce pays. Cette option devait permettre de réaliser annuellement une économie de 652 000 000 de F CFA¹⁹.

La diversification des sources de production de l'énergie électrique s'était matérialisée par la conception d'un ouvrage hydro-électrique.

3.3. La réalisation du projet Kompienga

Après l'identification du site, en 1967, des investigations plus poussées furent conduites, en 1977, et permirent de déterminer les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser. La rivière Kompienga²⁰ était alimentée par une diversité d'affluents qui lui conféraient un bassin versant d'environ 5 200 km². À la suite des études de faisabilité et d'ingénierie réalisées entre 1978 et 1980, l'Etat « aménagea sur le site une retenue d'eau de 2 500 000 m² pour la culture irriguée du riz »²¹. Le projet fut lancé après cette expérience. De nombreuses discussions entre les bailleurs de fonds sur sa rentabilité occasionnèrent un retard dans la mobilisation des 34 000 000 000 de FCFA (Dipama, 1997 : 126) que nécessitait sa concrétisation. Ce

¹⁷ Ce projet concernait un ensemble de travaux regroupés en deux volets : le premier comprenait le barrage et le génie civil, les équipements mécaniques et électriques, la cité du client-route ; et le second, l'aménagement agricole, l'esquisse sur la pêche et la pisciculture ainsi que les propositions pour d'autres aménagements d'accompagnement.

¹⁸ ANBF, sous-série 1V524, *op. cit.*

¹⁹ ANBF, sous-série 1V524, *idem.* Le Burkina Faso avait également réorienté ses approvisionnements en fuel vers le port de Cotonou et ceux de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) vers la raffinerie de Tema (Ghana).

²⁰ Groupe de la BAD, 1993, *op. cit.*, p. 100.

²¹ IUCN et IIED, 2010, *Etat des lieux autour du barrage de Bagré au Burkina Faso*, rapport final, p. 17.



financement fut mobilisé à hauteur de 33 218 000 000 de FCFA par une multitude de partenaires²² et à 781 565 440 FCFA par l'Etat (Dipama, 1997 : 129). Dans un rapport de la Direction Générale de la Maîtrise d'Ouvrage de la Kompienga (DGMOK), il ressort que la composante énergie du projet absorba 7 500 000 000 FCFA, soit 22% de l'enveloppe financière²³. L'infrastructure était formée d'une centrale « de 14 mégawatts équipée de deux turbines kaplan d'une puissance unitaire de 7,14 mégawatts, couplée chacune à un alternateur de 7,5 mégawatts. Les turbines ont un débit maximum de 23 m³/s » (Dipama, 1997 : 123). Un pont roulant et des treuils étaient combinés à cet arsenal pour la marche de la centrale qui assurait une production annuelle de 33 GWh, soit 29% de la consommation de la ville de Ouagadougou²⁴. Au départ, elle fut conçue pour desservir uniquement le centre-ville de la capitale dont la consommation croissait en moyenne de 14% par an depuis le début des années 1970²⁵. Par ailleurs, le transport de l'énergie entre les deux sites, distants de 280 kilomètres, était assuré par une ligne électrique supportée par 817 pylônes²⁶. Le barrage fut achevé en 1988 et mis en service en 1989.

La stratégie mise en œuvre par le CNR eut une incidence sur la gestion du secteur électrique.

4. Les conséquences de la politique du CNR

La politique du CNR impacta l'utilisation de l'électricité.

²² Ces partenaires furent : l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), la *Kreditanstalt Für Wiederaufbau* (KfW), le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), le Fonds Européen de Développement (FED), le FSD, la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement (BID).

²³ Direction Générale de la Maîtrise d'Ouvrage de la Kompienga, s.d, *Rapport général de clôture*, p. 27.

²⁴ Groupe de la BAD, 1993, *op. cit.*, p. 16.

²⁵ *Idem.*

²⁶ Groupe de la BAD, 1993, *Ibid*, p. 4.

4.1. L'impact de la politique du CNR sur la consommation de l'électricité

La politique d'austérité dans le secteur électrique mit au ralenti de nombreuses entreprises avec, pour corollaire, une baisse de la production et de la consommation de l'électricité à Ouagadougou. La première passa de 79 gigawattheures (GWh) en 1983 à 74,5 GWh en 1984. La seconde régressa de 66,54 GWh en 1984 à 64,3 GWh en 1985²⁷. Ce ralentissement était aussi imputable à la baisse du pouvoir d'achat des salariés (-30% par rapport à 1982) (Labazee, 1986 : 117) et à la récession économique urbaine. En effet, « le régime révolutionnaire suscita la méfiance chez les industriels et les opérateurs économiques »²⁸ qui, craignant une nationalisation brutale comme ce fut le cas des révolutions cubaine et portugaise au début des années 1960 et 1970 voulaient s'assurer que leurs investissements ne risquaient rien. Ainsi, à la fin de 1985 :

16 établissements d'envergure nationale sur 67 avaient cessé toute activité, 32 connaissaient de graves difficultés. Le secteur du bâtiment particulièrement touché, en un an, perdait 50% de son chiffre d'affaires et 30% de ses effectifs employés. La dépression est en outre aggravée par la forte réduction de l'assistance financière internationale (160 millions de dollars en 1985, soit 22 % par rapport à 1982). (Labazee, 1986 : 117).

Pourtant, la consommation de la capitale marquait fortement la structure de celle du pays. « Sa baisse participa très largement au ralentissement du rythme d'évolution » (Sissao, 1992 : 258) de la consommation nationale qui régressa de 109 GWh à 108,48 GWh entre 1984 et 1985, alors qu'un accroissement de 0,46% fut enregistré entre 1983 et 1984²⁹. Sur la consommation de 108,48 GWh en 1985, Ouagadougou absorbait 59,25%, réservant 24,84% à Bobo-Dioulasso et 15,91% aux autres centres³⁰.

²⁷ SONABEL, 1985, *Rapport d'activités, comptes de gestion, exercice 1985*, Ouagadougou, SONABEL, p. 5 et suivantes.

²⁸ Amado Ilboudo, Commerçant, entretien du 12 novembre 2020, à Ouagadougou.

²⁹ SONABEL, 1985, *idem*, pages 22 et 54.

³⁰ SONABEL, 1985, *ibid*, p. 20 et suivantes.



La gestion des nouveaux centres secondaires ne tarda pas à être un fardeau pour la société. Ces centres étaient caractérisés par « une population très dispersée présentant des besoins en électricité faibles et peu évolutifs » (Essami, 1998 : 10). Leur exploitation était déficitaire. À Dédougou par exemple, le déficit atteignait 46 000 000 de F CFA (Tapsoba, 1987 : 10) en 1984. L'année suivante, la SONABEL se trouvait en difficulté et son Conseil d'administration tira la sonnette d'alarme en réclamant une augmentation des tarifs de 4,5% (Tapsoba, 1987 : 10) refusée par l'Etat.

À partir de 1986, la production de l'électricité recommença à progresser lentement du fait de la relance économique et du regain de confiance des investisseurs privés vis-à-vis des autorités révolutionnaires. La politique du CNR eut également des conséquences sur la société d'électricité.

4.2. L'impact financier de la politique du CNR sur la SONABEL

La campagne de résiliation des non-payants occasionna « la suspension de la fourniture de l'électricité à un nombre non moins important de consommateurs »³¹. Leur effectif se chiffrait à 1 316³². Beaucoup, à l'image du Moog-Naaba qui honora son impayé d'un million (1 000 000) de FCFA (Beucher, 2015 : 114-115) pour rétablir son courant, s'acquittèrent de leurs impayés. Le recouvrement des impayés permit d'éponger, en moins d'une année, les déficits de la société et de réaliser un bénéfice dont les sources sont muettes sur le montant. Il servit à l'achat de matériels de sécurité, de moyens logistiques, de matériels pour la télévision nationale et à l'exécution d'un programme d'alphabétisation des ouvriers de la société (Martens et Meesters, 1989 : 112).

La responsabilisation de l'administration dans la gestion de ses factures d'électricité devrait permettre à la SONABEL de collecter des recettes importantes auprès de ce gros consommateur. Mais la lenteur accrue des procédures de paiement (délai d'environ deux

³¹ Souleymane Tarnagda, entretien du 12 décembre 2020, à Ouagadougou.

³² SONABEL, 1985, *op. cit.*, p. 25.

mois entre la consommation et la gestion de la facture) provoqua rapidement l'accumulation de 400 000 000 de FCFA de factures impayées³³. Ce fossé aurait pu être réduit par les pénalités de retard dont étaient exemptés les services administratifs. C'est alors que le délai de paiement des factures fut ramené à un mois.

La démarche de l'électrification des centres secondaires (1986) contrastait avec l'objectif de rentabilité financière assigné à la société. D'ordinaire, le choix des centres reposait sur leur niveau d'urbanisation et la rentabilité financière de l'exploitation. Le CNR fit table rase de ces principes pour obliger la société à poursuivre deux objectifs contradictoires : s'assurer d'une part sa propre rentabilité financière et d'autre part, répondre aux exigences étatiques. Cette contradiction dégradait davantage sa situation financière à chaque étape de l'électrification d'un ou d'une vague de centres secondaires. Pour preuve :

En cinq mois d'exploitation, pour une marche de douze heures par jour, Koupéla-Pouytenga et Pô consommèrent, respectivement, 74 278,75 et 199 660 litres de gas-oil. Avec les 202 abonnés desservis dans les deux premiers centres, la société collecta 1 234 956 FCFA de recettes. A Pô où le coût de production du kWh avoisinait 500 FCFA par mois, elle débuta l'exploitation avec un petit nombre d'abonnés et enregistra un bilan plus négatif, 1 164 711 FCFA de recettes. (Bamba, 1987 : 10).

Ces recettes ne couvraient pas les frais de combustibles auxquels s'ajoutaient les produits d'entretien et les charges de fonctionnement. À Tougan et à Dori, le coût de production du kWh avoisinait respectivement 200 et 150 FCFA³⁴. Dans le second centre, « semble-t-il que des abonnés n'allument les lampes électriques que pour prendre une lampe tempête » (Bamba, 1987 : 10). Hamidou

³³ PNUD et Banque mondiale. 1986. *Burkina : problèmes et choix énergétiques*, rapport commun d'évaluation du secteur de l'électricité au Burkina Faso, p. 81. La SONABEL informatisa son système de facturation et de suivi des paiements, en 1984.

³⁴ SONABEL, 1986, *Rapport d'activités, comptes de gestion, exercice 1986*, Ouagadougou, SONABEL, p. 26.



Diallo que nous y avons rencontré confirme cette thèse³⁵. Pourtant, les coûts de raccordement furent réduits de 15 à 10% pour encourager l'utilisation de l'électricité (Labazee, 1986 : 116).

Le déficit total induit par l'exploitation des centres secondaires se chiffrait à 150 000 000 000 de FCFA, en 1986 (Labazee, 1986 : 116). L'entreprise était au bord de la faillite, chose surprenante pour sa clientèle qui trouvait pourtant très élevés les coûts de l'électricité. En juillet de la même année, au Conseil budgétaire des sociétés d'Etat, ses premiers responsables, mis sur le banc des accusés, imputèrent à l'Etat une part de responsabilité dans sa crise financière. Ils sollicitèrent une augmentation des tarifs. Après son refus, l'Etat avança l'argument qu'il appartenait aux agents de la société de consentir des sacrifices avant d'en demander à la clientèle. Ainsi, le conseil budgétaire retira à ses travailleurs, en 1987, les primes de productivité, le tarif préférentiel à 20 FCFA/kWh, la participation à leurs frais de branchement, le remboursement des frais médicaux à 80% et la prime de mariage alors que leurs salaires ne représentaient que 1% de ses charges (Bamba, 1987 : 13). Si cette mesure permettait à l'entreprise de réaliser annuellement une économie de 75 000 000 de FCFA (Bamba, 1987 : 13), elle électrisa la maison de l'électricité avec le mécontentement des travailleurs. C'est finalement en 1987 que l'Etat augmenta de 4,5% (Tapsoba, 1987 : 11) les tarifs, non pas avec pour objectif premier de répondre à la doléance de la société, mais d'amener les abonnés à maîtriser leur consommation et de mettre l'entreprise dans de bonnes dispositions pour le remboursement des prêts contractés pour la réalisation du projet Kompienga. Cette hausse tarifaire permit à la SONABEL de réduire par ricochet ses déficits, mais ne fut pas suffisante pour la sortir du gouffre. Elle trainait encore un déficit de 5 000 000 000 de FCFA, soit 55,55% de son capital (Bamba, 1987 : 10).

³⁵ Hamidou Diallo, soudeur, enquêté, le 04 octobre 2020 à Dori.

Conclusion

La politique de l'électricité du régime révolutionnaire s'était traduite par la suspension de la fourniture de l'électricité aux grands débiteurs et à la classe bourgeoise, la responsabilisation de l'administration dans la gestion de sa consommation, l'électrification aux forçeps de villes secondaires et le retrait ou la diminution des avantages des travailleurs de l'entreprise. Les trois premières mesures inculquèrent aux citoyens le sens de la notion de bien public, tout en décourageant la consommation de l'électricité. La responsabilisation de l'administration dans la gestion de sa consommation et l'électrification des villes secondaires impactèrent négativement la SONABEL au plan financier. Quant au retrait des avantages des travailleurs, il eut pour conséquences la détérioration de leur unité familiale et la démotivation avec un impact sur leurs prestations. La société dût entreprendre des mesures de sensibilisation pour rétablir progressivement l'enthousiasme d'antan des travailleurs.

Le pouvoir révolutionnaire fut également soucieux de la hausse de la facture pétrolière du pays. Ses actions dans ce sens furent la diversification des sources de production de l'électricité à travers la réalisation du projet Kompienga et la diversification des sources d'approvisionnement en hydrocarbures.

Bibliographie

- BAMBA BOGNA Yaya, (1987), « Crise de l'électricité au Burkina ! A qui la faute », *Carrefour africain*, n°972 du 30 janvier, pp. 8-14.
- BEUCHER Benoît, (2012). *Quand les hommes mangent le pouvoir : dynamiques et pérennité des institutions royales mossi de l'actuel Burkina Faso (de la fin du XV^{ème} siècle à 1991)*, Thèse de doctorat unique d'Histoire, tome 1, Paris, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV).
- BEUCHER Benoît, (2015), « Trajectoires impériales croisées : l'historicité d'un Etat africain hybride (pays moaaga, actuel Burkina Faso, fin du XIX^{ème} siècle à nos jours) », *Cahiers d'Histoire, Revue d'Histoire critique, les empires africains, des origines au XX^{ème} siècle*, n°128, pp. 105-124 ; article en ligne : <http://chrhc.revues.org/4614>.



- ESSAMI Modeste, (1998), *Proposition de technologies appropriées pour l'électrification rurale au Burkina à un coût modéré*, Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme en Ingénierie de l'électrification rurale, Ouagadougou, EIER.
- JAGLIN Sylvie, (1995), *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou, pouvoir et périphéries*, Paris, Karthala et ORSTOM.
- LABAZEE Pascal, (1986), « Une nouvelle phase de la révolution au Burkina Faso », *Revue Politique Africaine*, n°24, pp. 114-120.
- MARTENS Ludo et MEESTERS Hilde, (1989), *Sankara, Compaoré et la révolution burkinabè*, Berchem, Editions EPO asbl.
- SISSAO Claude Etienne, (1992), *Urbanisation et rythme d'évolution des équipements, Ouagadougou et l'ensemble du Burkina Faso (1947-1985)*, Thèse de doctorat unique d'Histoire, tome 1, Paris, Université Paris 7.
- SOME D. Valère, (1990), *Thomas SANKARA, L'espoir assassiné*, Paris, L'Harmattan.
- TAPSOBA Clément, (1987), « Cherté de l'électricité », *Carrefour africain*, n°1003 du 11 septembre, pp. 6-11.